

21 juin 2014 : La troisième Journée de l'ambroisie



International Ragweed Society

Créée en 2012 suite à l'initiative de l'International Ragweed Society (1), la 3^e édition de la Journée de l'ambroisie aura lieu le samedi 21 juin 2014. Afin d'informer le plus largement les institutions publiques, les gestionnaires, le monde agricole, les élus et avant tout le grand public, cette journée sera l'occasion pour tous d'échanger sur la question de l'ambroisie et d'agir en conséquence.

Afin de laisser plus de liberté à l'organisation d'actions, toute manifestation comprise entre le 14 juin et le 29 juin pourra être rattachée à la Journée de l'ambroisie. La forme de la manifestation est laissée au choix de l'organisateur. A cette période de l'année, l'ambroisie n'ayant pas encore pollinisé, elle est observable et manipulable avec peu de risques et des actions de gestion peuvent encore être mises en place.

L'Observatoire des ambroisies est bien entendu partenaire de l'événement et peut vous accompagner si vous souhaitez organiser une action. De la documentation au format papier (dépliants, affiches) ou informatique peut être fournie aux structures qui en feront la demande. De plus, si vous avez connaissance d'une manifestation proche de chez vous, vous pouvez nous informer afin que nous puissions relayer l'information sur le site <http://ambroisie.info/>. N'hésitez pas à nous contacter (observatoire.ambroisie@dijon.inra.fr)



Dans ce numéro :

21 juin 2014 : La troisième Journée de l'ambroisie

Un texte de loi européen pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes

Focus sur l'ambroisie à feuilles fines (*Ambrosia tenuifolia*, Spreng.)

Un projet de règlement européen pour lutter contre les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)



Le 16 avril dernier, les députés du Parlement européen ont adopté en session plénière une proposition de règlement (2) visant à empêcher l'introduction ou à arrêter la propagation d'espèces exotiques envahissantes. La proposition a été adoptée par 606 voix, contre 36 et 4 abstentions.

Débutées en 2008, les consultations ont réuni de nombreux experts internationaux. Avec pour objectif de bâtir une action concertée et coordonnée, le règlement, doté de 33 articles, se déclinera en trois parties : analyser et comprendre les voies d'introduction de nouvelles EEE, mettre en place des plans de

surveillance et agir pour limiter leur dispersion.

Les espèces ciblées par le règlement seront inscrites sur une liste des espèces exotiques « préoccupantes pour l'Union », en donnant priorité à l'inscription des espèces causant le plus de dégâts en termes de biodiversité, mais aussi dans d'autres domaines tels que les services écosystémiques associés, santé, économie... L'impact sanitaire de l'ambroisie dans de nombreux pays de l'Union européenne pourrait constituer un argument fort pour son inscription au sein de cette liste.

Le texte doit maintenant être approuvé par le Conseil des Ministres sans doute au mois de septembre prochain.

Focus sur l'ambrosie à feuilles fines (*Ambrosia tenuifolia* Spreng.)

Cette note vise à présenter l'une des quatre ambrosies introduites en France, **l'ambrosie à feuilles fines** (*Ambrosia tenuifolia* Sprengel ; **A.t.**), qui se distingue facilement de l'ambrosie à feuilles d'armoise (voir *Lettre N°16*).

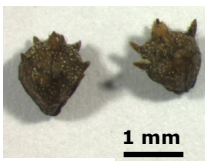


Touffe d'ambrosie à feuilles fines (A.t.)

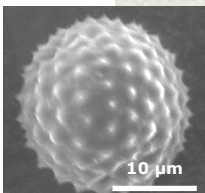
Si les feuilles sont morphologiquement semblables, elles sont plus finement découpées pour **A.t.** C'est, de plus, une espèce **vivace**, herbacée, non aromatique que l'on trouve sous forme de tapis. Sa reproduction est liée à la fois à des semences et à des drageons (*tige issue d'un bourgeon racinaire*). En conditions favorables, elle atteindrait 75 cm de hauteur.

A.t. est une espèce originaire d'**Amérique du Sud**. Elle est présente au Brésil, au Paraguay, en Uruguay et elle est décrite comme fréquente dans les prairies en Argentine. L'espèce est observée sur l'Île de la Réunion en bords de route et sur des terrains abandonnés où elle semble se reproduire essentiellement par voie végétative.

D'après les observations des botanistes **(3)**, **A.t.** serait la première ambrosie arrivée en France. L'espèce a été remarquée vers 1840 dans le port de Sète au bord de l'étang de Thau dans une vigne dont le sol était en partie constitué des lests des bateaux. Ces lests, constitués de terre ou de sable, contenaient des semences ou des rhizomes, ce qui explique la flore particulière trouvée sur ces zones. La plante a ensuite été identifiée dans quelques localités en zone méditerranéenne aux environs de la ville de Toulon (1904) **(4)** et de Jonquières (1908). Des signalements ont été rapportés plus au Nord (Bourgogne) mais n'ont pas pu être vérifiés.



Semence



Grain de pollen

Sa présence semble aujourd'hui être limitée à **quelques départements du Sud de la France** (Hérault - Gard ; **(5)**) où

A.t. occupe essentiellement des pelouses xérophiles avec des densités assez fortes, mais sur des surfaces relativement restreintes. Il ne semble donc pas que cette ambrosie puisse être considérée comme une plante envahissante mais sa répartition doit néanmoins faire l'objet d'une surveillance. **Ailleurs**, la plante est signalée en Turquie, en Israël, en Italie et en Espagne et plus loin de nous en Australie. Son caractère invasif ne semble signalé qu'en Israël.

A.t. est connue pour ces propriétés médicinales (tonique, vermifuge) et plus récemment pour la synthèse de molécules **(6)** qui seraient de bonnes candidates pour lutter contre des maladies tropicales (chagas, leishmaniose). Cependant, **A.t.** peut-elle aussi poser **des problèmes d'allergie ?** Son grain de pollen est semblable morphologiquement à celui des autres ambrosies allergènes. Mais, selon certaines études **(7)**, il semble qu'**A.t.** ne possède pas les groupements allergènes des autres espèces. Cela conduit à conclure que cette ambrosie émet un pollen qui, dans l'état actuel des connaissances, n'aurait que de faibles effets sanitaires.

A.t. est connue pour ces propriétés médicinales (tonique, vermifuge) et plus récemment pour la synthèse de molécules **(6)** qui seraient de bonnes candidates pour lutter contre des maladies tropicales (chagas, leishmaniose). Cependant, **A.t.** peut-elle aussi poser **des problèmes d'allergie ?** Son grain de pollen est semblable morphologiquement à celui des autres ambrosies allergènes. Mais, selon certaines études **(7)**, il semble qu'**A.t.** ne possède pas les groupements allergènes des autres espèces. Cela conduit à conclure que cette ambrosie émet un pollen qui, dans l'état actuel des connaissances, n'aurait que de faibles effets sanitaires.



Feuilles et fleur femelle



© Fried

Sources informations :

- (1) IRS:** <http://internationalragweedsociety.org/>
- (2) <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:52013PC0620>**
- (3) Godron,** 1853. Considérations sur la migration des végétaux, p.188.
- (4) Verguin,** 1906. Soc. Bot. de France, 53, 580-582.
- (5) Tela Botanica** <http://www.tela-botanica.org/>
- (6) Sülsen,** 2008. Antimicrob. Agents Chemot. 2415-2419.
- (7)** http://www.congres-allergologie.com/images/client/163/files/presentations/1784/J15_2_GIRODET_B.pdf

Rédaction

Bruno Chauvel

Quentin Martinez

* Les numéros de la lettre de l'Observatoire des ambrosies sont consultables sur :

<http://ambrosie.info/>